

# Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Assemblée générale de l'ICJ

31 janvier 2020

## Calendrier

- **Fév. 2019** : Lettre de cadrage de F. Vidal et mise en place de 3 groupes de travail
  - Financement de la recherche (GT1)
  - Attractivité des emplois et des carrières scientifiques (GT2)
  - Recherche partenariale et innovation (GT3)
- **Printemps 2019** : consultation de la communauté scientifique
  - sur une plateforme en ligne gouvernementale,
  - parallèlement par 23 sociétés savantes (dont SMF, SMAI, SFdS).
- **Sept. 2019** : Remise des rapports des trois groupes de travail (disponibles sur le site du MESRI).

*Sources principales : les rapports des 3 GTs et l'analyse qu'en a faite la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN).*

# Points de convergence

## Constat

- Insuffisance des financements de la recherche publique.
- Érosion des effectifs de personnels permanents.
- Dégradation des conditions de travail des personnels et diminution inquiétante du temps disponible pour la recherche.

## Propositions

- Abondement de la subvention des organismes de recherche et des universités ; abondement du financement de l'ANR.
- Facilitation des activités de recherche des enseignants-chercheurs ; revalorisation importante des rémunérations de l'ensemble des personnels.
- Revalorisation du doctorat.

## Absences

- Promotion de la cohésion d'ensemble du système national de recherche, cohésion qui a été fragilisée par le développement de la concurrence [...] et par les fluctuations de la « politique de site » inhérentes aux réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche conduites depuis une dizaine d'années.
- Le soutien aux collectifs de recherche (équipes et laboratoires) et à toutes les formes de coopération scientifique.
- La promotion de la science ouverte, comme celle de la culture et de l'éthique scientifiques au sein de la société.
- Une régulation du système national de recherche fondée sur la confiance, favorisant la coopération plus que la concurrence, souple et adaptée au caractère ouvert [...] de l'activité scientifique.

## Divergences

- **Statuts** : tenure tracks, CDI de projet **vs** recrutement sur poste de fonctionnaire.
- **Crédits** : augmentation du financement par projet (ANR, ERC) **vs** financement récurrent (trouver du temps pour la recherche et prise de risque...)
- **Rémunération** : équilibre entre reconnaissance individuelle et collective **vs** prise en compte de l'expertise et de l'engagement personnel plutôt dans l'évolution des carrières.

## Morceaux choisis

- La suppression de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, afin notamment de renforcer la participation des EC séniors à l'enseignement. (GT2, p. 43)
- Une régulation collective assurée par l'UFR ou le département concerné, dans la répartition des services entre ses membres, y compris les chercheurs des laboratoires qui leurs sont rattachés (en concertation avec les organismes de recherche concernés). (GT2, p. 43)
- L'évaluation des activités de recherche doit continuer à être confiée à des membres extérieurs à l'université mais c'est l'établissement qui organise cette évaluation, choisit le mode d'évaluation et prend les décisions à partir de cette évaluation. (GT2, p. 48)

## Morceaux choisis

- Étendre les dispenses de qualification pour les établissements d'enseignement supérieur qui le souhaiteraient et dont la capacité à recruter aura été certifiée. (GT2, p. 40)
- Un réexamen des compétences du Comité national du CNRS et du CNU pourrait être engagé afin de moderniser ces instances en les recentrant sur leur rôle de représentation des grands équilibres disciplinaires. (GT2, p. 41)